

LIVRET D'ACCUEIL



Pôle Handicap Enfants

IME Les Cévennes
(Institut Médico-Éducatif)

53 chemin de Gendriac - Mons - 43000 Le Puy-en-Velay
cevennes@asea43.org



Mise à jour le 30/01/2024

ASEA 43

PRÉSENTATION

L'Association gestionnaire du Pôle Handicap Enfants est l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Haute Loire (A.S.E.A.) régie par la loi de 1901.

Le siège social de l'Association se trouve :

53 bis chemin de Gendriac
Mons - 43000 Le Puy en Velay
Tél : 04 71 02 24 77
E-Mail : siegesocial@asea43.org

Président de l'Association : M. Jack OLIVIER

L'Association, créée en 1948, emploie environ 450 personnes et gère plusieurs établissements et services dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance et de l'insertion.



PRÉSENTATION

Pôle Handicap Enfants

Les bureaux administratifs du Pôle se situent :

53, chemin de Gendriac - Mons

43000 LE PUY-EN-VELAY - O4.71.09.94.00 - cevennes@asea43.org



Directeur du PHE

M. Raphaël CHAPUIS



Directeur Adjoint du PHE

M. Hervé ROCHE



Cheffe de service IME

Mme Marine QUITTANSON

Chef de service IME -
Appart d'Espaly

M. Frédéric REY



Cheffe de service SESSAD

Mme Rachel BERNARD



Assistantes de Direction

Mme Hélène LEGOUHY

Mme Sophie DURSAPT



Responsable Financier

M. Julien MARION

IME



SOMMAIRE

1. L'organisation générale de l'IME
2. Les missions de l'IME
3. Le déroulement du séjour
4. L'organisation par UNITÉS
5. L'enseignement général et technique
6. L'accompagnement éducatif
7. L'accompagnement social
8. La participation des familles
9. Les différentes formes d'accompagnement
10. Les prestations de l'établissement
11. Après l'IME

À L'ATTENTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

Ce livret d'accueil, que vous venez de recevoir, a été conçu pour que vous fassiez mieux connaissance avec l'IME avant votre admission. Il vous fournira des renseignements utiles sur l'établissement.

Vous y trouverez des informations sur :

L'organisation générale de l'IME

Les prestations de l'IME

Le déroulement du séjour

L'enseignement général et technique

L'accompagnement éducatif

Les différentes formes d'accompagnement

La sortie, les orientations...

Nous vous souhaitons la bienvenue **"aux Cévennes"**.

Le Directeur Raphaël CHAPUIS
et l'ensemble du personnel des Cévennes

Plaintes et réclamations :



Charte des droits et libertés de la personnes accueillie :



Situation

L'IME est situé sur la commune du PUY-EN-VELAY à 3Kms environ du centre ville. Pour s'y rendre, il faut prendre la direction du quartier de Guitard et du village de Mons. Un fléchage vous permettra ensuite d'accéder à l'établissement, **53 chemin de Gendriac 43000 LE PUY-EN-VELAY.**

Le service de transports urbains et communautaires, le TUDIP ligne D, vous permettra de rejoindre l'IME à partir du Pôle Intermodal, direction "Les Ronces".

Le N° de téléphone de l'établissement est le 04 71 09 94 00

1. L'organisation générale de l'IME

- Vous êtes admis sur notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- Les Caisses d'Assurance Maladie assurent la prise en charge financière globale.
- Le linge de literie est fourni pour les internes. Chacun doit fournir ses vêtements personnels et ses affaires de toilette.
- Les vêtements de travail sont prêtés pour la première année mais ils doivent être achetés par les familles dès la deuxième année.
- Les chaussures de sécurité doivent être achetées par les familles dès le début du séjour pour les ateliers de maçonnerie, métallerie, espace verts/multi-travaux et menuiserie.
- Les chaussures et vêtements achetés par vos parents resteront votre propriété
- Le matériel scolaire dont la liste vous est adressée reste à votre charge. Seuls les sommes d'argent ou objets de valeur confiés aux éducateurs sont sous la responsabilité de l'établissement. la valeur de la somme ou de l'objet confié ne doit pas excéder 50 €. Une petite somme d'argent, "le pécule", vous est remise chaque mois.
- Toutes les absences devront être signalées et justifiées dans les meilleurs délais à la direction.
- Les données médicales vous concernant sont transmises au médecin responsable et sont protégées par le secret médical. Pour avoir des informations sur ce sujet, il faut contacter le médecin de l'institution et le directeur de l'établissement.
- L'admission à l'IME peut vous permettre de bénéficier d'une Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), vos parents peuvent s'adresser à l'assistante de service social qui leur indiquera les démarches à réaliser.

2. Missions de l'IME

Notre objectif est de vous accompagner pour vous aider à développer vos capacités, afin de vous préparer à une vie sociale et professionnelle.

Pour cela vous bénéficierez :

- De cours d'enseignement technique dispensés par les éducateurs techniques spécialisés.
- De cours d'enseignement général dispensés par des professeurs des écoles spécialisés.
- Des éducateurs vous accompagneront tout au long de votre séjour.
- Un éducateur référent assurera plus particulièrement votre suivi.
- Une équipe Médicale et Paramédicale intervient dans la dimension du soin somatique et psychologique :
 - 1 Psychiatre
 - 1 Médecin Ostéopathe
 - 1 Médecin Généraliste
 - 1 Infirmière
 - 1 Orthophoniste
 - 3 Psychologues
 - 2 Psychomotriciennes



3. Le déroulement du séjour

Que vous soyez interne, demi-pensionnaire, en accueil de jour, il faut que vous connaissiez et respectiez le fonctionnement des Cévennes.

Réglement de fonctionnement

Comme tous les élèves des Cévennes, vous devez suivre les règles de vie figurant dans le règlement de fonctionnement fourni en 2 exemplaires. Vous le lirez avec vos parents et comme eux vous le signerez.

Contrat de séjour

Vous devez également lire et signer avec vos parents le contrat de séjour.

Horaires

Si vous êtes pensionnaire :

- Le lever est à 7h00 et le petit-déjeuner est pris dans votre pavillon
- Le déjeuner est à 12h00, servi dans un self
- Le dîner est à 19h00
- Le soir, vous devrez rejoindre votre pavillon au plus tard à 20h30 du 1^{er} octobre au 30 avril (toute l'année pour les jeunes de 10 à 15 ans) 21h00 du 1^{er} mai au 30 septembre (pour les jeunes de 15 à 20 ans)
- Le coucher est entre 21h30 et 22h30 selon l'âge et les activités.

Pour tous, le déjeuner est à 12h00 et la semaine se déroule ainsi :

Lundi de 9h à 16h30

mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 16h30

Vendredi de 8h30 à 15h30, heure de départ au domicile.



4. L'organisation par UNITÉS

UNITE PRÉ-FORMATION

CAPACITE : 20

Jeunes de 6 à 15 ans, qui n'ont pas l'âge d'aller en atelier (réglementation machines dangereuses)

1 COORDINATRICE DE PROJET

1 équipe de d'éducateurs de vie sociale

UNITE FORMATION

CAPACITE : 40

Jeunes à partir de 15 ans, si le projet personnalisé le permet il y a l'intégration dans les ateliers, avec une découverte progressive de différents secteurs d'activité professionnelle.

2 COORDINATRICES DE PROJET

1 équipe de d'éducateurs de vie sociale

UNITE ORIENTATION

CAPACITE : 20

Jeunes de 18 ans et plus dont un projet d'insertion professionnelle est en cours de détermination/consolidation.

Mise en oeuvre de stages fréquents, longs... en vue d'une employabilité dans le milieu protégé ou ordinaire.

2 CO-COORDINATEURS DE PROJET

1 Dispositif de mise en situation professionnelle (diverses activités professionnalisantes à l'extérieur de l'IME, et des activités productives en interne de l'IME)

1 travailleur social : tous les soirs de 17H30 à 22 H

UNITE ODAS : (prononcer audace)

Unité d'Observation de Découverte d'Accompagnement Séquentiel

CAPACITE : 15

Jeunes de 6 à 20 ans dont l'accueil sera séquentiel, partiel, en réponse à un projet personnalisé déterminé par un autre établissement ou service (autre ESMS, ULIS, Hôpital, protection de l'enfance, ITEP...)

1 COORDINATRICE DE PROJET

Intégration dans les ateliers, classes, activités éducatives, sportives et thérapeutiques selon le projet personnalisé du jeune

A partir de 20 ans et au-delà, votre séjour peut éventuellement être prolongé, si vous êtes en attente de place en ESMS et si vous avez l'accord de la MDPH.

Pour cela il est nécessaire de faire une demande "d'Amendement CRETON".

5. L'enseignement général et technique

Votre emploi du temps sera partagé entre un enseignement général (classe et sport) et un enseignement technique dispensé en atelier.

● Contenu de la formation

L'ENSEIGNEMENT

- Français
- Mathématiques
- Culture générale
- Éducation physique et sportive
- Initiation à l'informatique

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

- Découverte de différentes techniques
- Choix et approfondissement d'une technique
- Hygiène et sécurité
- Stages en entreprises

VOICI LES DIFFÉRENTS ATELIERS QUI VOUS SONT PROPOSÉS

Une équipe d'Éducateurs Techniques Spécialisés assure la formation professionnelle au travers de divers plateaux techniques :

- Restauration
- Blanchisserie / couture
- Arts plastiques
- Agent polyvalent de restauration
- Pâtisserie
- Multiservices
- Multi services
- Espaces verts
- Menuiserie
- Entretien des locaux
- PACERELE (Préparation à l'Autonomie, à la Citoyenneté, à l'Éducation Routière Et à l'Employabilité)

2 Éducateurs Sportifs encadrent les activités de gymnastique, plein-air, piscine, jeux collectifs...

Une équipe d'Éducateurs de vie sociale amène progressivement les jeunes à organiser leur vie quotidienne, les accompagne dans leurs projets de vie, développe leur autonomie et facilite l'acquisition de compétences sociales nouvelles.



L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Les objectifs pédagogiques sont :

Maintien des acquis et développement des connaissances scolaires et culturelles dans le cadre d'un enseignement adapté (professeurs des écoles spécialisés).

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Découverte, choix et approfondissement de différentes techniques professionnelles.

Développement de la motricité de la concentration et de la capacité à respecter des consignes d'hygiène et de sécurité.

Revalorisation de l'image de soi.

Stages en entreprises, et en milieu protégé.

Détermination d'un projet professionnel.

Mise en œuvre du projet d'insertion professionnelle.

Ce programme de formation pourrait aboutir en fonction des capacités de chacun à :

- Reconnaissance des acquis de l'apprentissage par le biais du dispositif "Différent et Compétent".
- Certificat de formation Générale (CFG) en contrôle continu.
- Brevet Informatique et internet (B21).
- Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) dans le cadre du Centre de Formation des Apprentis Spécialisés (CFAS).
- Attestations d'expériences professionnelles (livret de stage).
- ASSR1 et ASSR2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière).
- Permis AM (ex BSR), obligatoire pour conduire un cyclomoteur ou un scooter de moins de 50 cm3.



6. L'accompagnement éducatif

Les éducateurs vous accompagneront dans votre vie quotidienne et dans vos démarches individuelles.

Vos éducateurs référents vous accompagneront dans la mise en œuvre de votre projet personnalisé. Ils sont chargés d'effectuer un suivi adapté à vos difficultés et vos besoins, ils sont aussi les interlocuteurs privilégiés de votre famille. Des rencontres avec vos parents sont prévues tout au long de l'année.

Dans chaque pavillon d'internat, les éducateurs de vie sociale travaillent en équipe pour que chaque adolescent s'intègre au maximum dans une vie collective.

LA VIE QUOTIDIENNE

Dans la semaine, vous pourrez être amené à effectuer des courses en ville, à préparer des repas dans le pavillon et à participer aux tâches ménagères. Quelquefois sont organisées des fêtes, des anniversaires, des soirées à thèmes,...

LES ACTIVITÉS À L'EXTÉRIEUR

Selon votre âge et vos possibilités, vous pourrez vous inscrire dans des clubs ou associations du PUY-EN-VELAY, à l'auto-école, la bibliothèque,... De plus, l'établissement participe aux manifestations organisées au PUY ou dans ses environs : Fête du Roi de l'oiseau,...

LES ACTIVITÉS DU MERCREDI

Le mercredi est réservé aux activités : vous vous inscrivez pour un trimestre à l'une des activités proposées. Celles-ci varient et l'on en trouve pour tous les goûts : VTC (Vélo Tous Chemin), bibliothèque, code de la route, jeux de constructions, plein-air, piscine et esthétique.

Pendant les différentes vacances mais aussi certains week-ends, vous pourrez participer à des séjours, d'une durée de deux à sept jours. Vous aurez le choix entre plusieurs destinations avec des thèmes différents.



7. L'accompagnement social

L'assistante de service social vous recevra, à votre entrée, afin de vous accompagner dans les démarches administratives.
Le bureau de l'assistante de service social est situé au sein du bâtiment administratif.

Tout au long de votre séjour, vous pourrez la rencontrer à votre demande ou à la demande de votre famille, dans l'établissement ou à votre domicile pour :

- Être informé et accéder aux droits et prestations.
- Être écouté et conseillé sur le domaine social, familial et administratif.
- Être orienté et/ou accompagné vers les organismes compétents.

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire, elle participera, avec vous et votre famille, à la construction de votre projet individualisé.

A votre sortie, elle pourra intervenir si vous en faites la demande, sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans sur le volet social et administratif.

8. La participation des familles

Plusieurs fois par an, les parents sont invités à venir rencontrer les professionnels de l'institution, pour déterminer les objectifs de votre projet personnalisé.

De plus, à la demande des familles ou de l'équipe éducative, des rencontres ponctuelles ont lieu sur rendez-vous.

Il existe un Conseil de Vie Sociale qui se réunit également chaque trimestre. Il est constitué de représentants :

Des élèves Des parents De l'Association Du personnel De la Direction
D'un représentant du conseil municipal.

Vos parents, ou vous-même si vous êtes délégué, avez la possibilité de participer au conseil de vie sociale. La charge n'est pas importante, en règle générale il n'y a que trois réunions par an.

Une adresse mail a été créée par les membres du Conseil de la Vie Sociale :
cvslescevennes43@gmail.com

Cette adresse mail est gérée par des représentants de parents, les messages ne sont donc pas lisibles par la direction ou les salariés de l'IME.

Elle vous permet de pouvoir faire part de vos remarques, opinions, insatisfactions, questions... relatives à l'accompagnement de votre enfant à l'IME, aux conditions d'accueil, d'hébergement...

Vous pouvez aussi consulter le site internet de l'IME, vous pourrez y trouver des informations diverses et variées, comme le menu du self, le calendrier d'ouverture de l'IME, des photos, des reportages sur les activités, les ateliers, la vie à l'IME, les comptes rendus de réunion du CVS, des délégués des jeunes... il est très riche et varié.

Pour le consulter, tapez dans la barre d'adresse tout en haut (et non sur le moteur de recherche au milieu de la page) :
lescevennes43.jimdofree.com

9. Les différentes formes de prises en charge médicales et paramédicales

- Lors de votre admission, une consultation avec le médecin généraliste et un pédopsychiatre vous sera proposée.
- Il pourra vous être proposé des séances de psychomotricité, orthophonie ou psychothérapie selon vos besoins évalués par l'équipe pluridisciplinaire.
- Avec votre éducateur référent, avec l'infirmière ou individuellement, vous aurez la possibilité d'effectuer des consultations médicales à l'extérieur de l'établissement sur prescription de votre médecin traitant.

10. Les prestations hôtelières de l'établissement

● La Restauration

L'établissement assure la fourniture de tous les repas, la préparation est entièrement réalisée sur place. Les menus sont établis sur huit semaines et respectent les principes de l'équilibre nutritionnel des adolescents, ils proposent chaque semaine des produits issus de l'agriculture biologique, de produits frais de saison et de produits reconditionnés. Les régimes alimentaires, médicalement prescrits sont respectés sous la responsabilité de l'infirmière.

Par ailleurs, l'établissement a mis en place et applique la méthode H.A.C.C.P. dans le but de prévenir les risques sanitaires liées à la restauration collective. L'établissement dispose d'un self.

● L'hébergement

L'hébergement est réparti sur deux types de bâtiments :

- Le premier est composé de 3 pavillons jumelés de 12 places chacun, cet hébergement ancien (construction en 1976) fait l'objet de travaux réguliers de modernisation; changement des huisseries, ajouts de volets roulants, amélioration du confort acoustique et thermique, réfection totale des sanitaires.

- Le second est composé d'un pavillon de 8 chambres individuelles et de 2 chambres doubles pour une capacité totale de 12 places. Ce bâtiment récent (construction 2008) est de plain pied et répond aux normes d'accessibilité.

- L'établissement relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public de type J 5ème catégorie. A ce titre il bénéficie d'un avis favorable de la Commission de sécurité en date du 17/11/2017 (avis donné pour 5 ans).

La surveillance de nuit est assurée par deux surveillants de nuit de qualification aides-soignants, et un système de caméra sécurise la surveillance.

11. Après l'IME

A votre sortie, vous pouvez choisir différentes orientations :

- **Le milieu protégé de travail**

Voici ce qui existe en milieu protégé de travail :

- ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)
- ESATT (ESAT Transitionnel) : boulangerie pâtisserie, blanchisserie.
- ESAT "hors les mur"

- **Le milieu ordinaire de travail**

Des emplois peuvent être pourvus dans des entreprises industrielles, artisanales ou commerciales, ETA (Entreprise de Travail Adapté) et auprès de collectivités (écoles, mairies,...).

Quelques élèves peuvent intégrer le CFAS (Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé) en effectuant un contrat d'apprentissage chez un employeur, la partie technique peut être dispensée dans un CFA ou à l'IME. Il est également possible de préparer un CAP en lycée professionnel.

- **Les solutions d'hébergement**

Il existe les foyers de jeunes travailleurs, les foyers des ESAT et tous les autres moyens individuels d'hébergement.

Les "Apparts d'Espaly" situé juste à côté du PUY, peuvent loger 9 locataires dans 5 appartements. Une équipe d'éducateurs dépendant de la Direction des Cévennes soutient les résidents dans leurs démarches si besoin, permettant ainsi de poursuivre le projet construit aux cévennes.

- Le foyer occupationnel



ASEA 43

Association **Sauvegarde**
de l'**Enfant** à l'**Adulte**

  www.asea43.org

Pôle Handicap Enfants

Mise à jour le 08/11/23

